

Compte-rendu de la conférence d'ouverture de l'Université d'Eté des Jeunes Européens-France Clermont Ferrand – 18 septembre 2008

Les défis de la Politique Agricole Commune

Intervenants :

- Jean Pierre AUDY, Député Européen
- Denis BADRE, Sénateur
- René SOUCHON, Président du Conseil Régional d'Auvergne
- Frédéric LAMBERTY, Responsable du Pôle Communication de la Direction Générale de l'Agriculture de la Commission Européenne.

Cette conférence inaugurale de l'Université d'Eté des Jeunes Européens-France s'est tenue dans les locaux de la Faculté de Droit de Clermont-Ferrand. Ouverte au public, une cinquantaine d'auditeurs n'étaient pas membres des Jeunes Européens, et ont pu ainsi découvrir notre association, ses membres actifs et ses activités.

Point informatif sur la PAC, par M. Frédéric LAMBERTY.

Les objectifs de la Politique Agricole Commune (PAC) sont détaillés à l'article 39 du TCE. L'augmentation de la production agricole étant le but majeur, il s'agit également de garantir un niveau de vie équitable à l'ensemble de la population agricole, stabiliser les marchés, garantir la sécurité en approvisionnement, et enfin assurer des prix raisonnables.

La PAC repose sur les principes d'établissement d'un marché unique entre tous les pays membres de l'Union, de préférence communautaire et de solidarité financière.

Afin de garantir le respect de ces principes, des mesures concrètes sont mises en exécution, comme les achats d'intervention, afin de stabiliser le niveau des prix, ou encore l'existence de quotas et de restitutions afin de protéger le marché des pays membres.

La PAC a tout d'abord enregistré des résultats très positifs, le plus important étant l'assurance de prix stables, après plusieurs années de désastres agricoles et alimentaires. On constate jusqu'au début des années 80 une augmentation nette et continue de la productivité, entraînant le développement de l'approvisionnement alimentaire jusqu'à atteindre un niveau satisfaisant. Cela eut pour conséquence le développement des investissements dans le domaine de l'agriculture, permettant l'établissement d'un cercle vertueux.

Cependant, de nouvelles problématiques surgissent à l'orée des années 80. En effet, un phénomène de surproduction apparaît, plus important chaque année. Encore plus préoccupant, l'explosion des dépenses communautaires allouées à cette politique entraîne une réelle nécessité de repenser et de refonder l'aide aux producteurs agricoles européens. Jusqu'à 80% du budget communautaire fut consacré à la PAC. De même, les pressions internationales poussent les institutions communautaires à réformer ce qui constitue la seule vraie politique menée par la CEE.

La première réforme consiste à limiter le budget. Celui-ci est donc rationalisé, et se décline en 4 volets :

- Soutien aux consommateurs et contribuables : protection de l'environnement, sécurité alimentaire, bien-être animal et protection du consommateur.
- Aide aux agriculteurs : protection des revenus, assurer le futur, prise en compte de la flexibilité de la production, administration simplifiée.
- Prise en compte des revendications issues de l'Organisation Mondiale du Commerce : accès au marché unique, abolition des restitutions, réductions des interventions.
- Actions intégrant les politiques d'élargissement : politique uniforme, soutien aux nouveaux Etats membres.

Cette réforme en profondeur est accompagnée d'autres modifications majeures : réformer Mac Sharry de 1992, l'adoption de l'Agenda 2000, ainsi que la réforme de 2003. Cet ensemble de mesures consiste principalement à stabiliser le budget, diminuer les prix, diminuer les excédents de production, compenser les agriculteurs. Sont également pris en compte la nécessité d'une meilleure protection de l'environnement, l'impératif de sécurité alimentaire, le souci du bien-être animal, le besoin de développement des régions rurales.

La logique globale consiste à couper les liens entre aide et production.

Le nouveau modèle de la PAC est ainsi divisé en trois piliers :

- sur le financement : un régime de paiement unique (découplage, droit au paiement), l'écoconditionnalité (bonnes conditions agricoles et environnementales, sécurité alimentaire), les mesures relatives au marché (dont les réformes sont actuellement en cours), la modulation (réattribution au développement rural).
- Le développement rural : divisé en trois axes (compétitivité, respect de l'environnement et du paysage rural, diversification économique et qualité de vie)
- Le pilier « UE-12 » : régime de paiement unique à la surface, bonnes conditions agricoles et environnementales, montants uniformes et plafond national.

Au regard de l'évolution du budget de l'Union européenne consacré à la PAC, il est net que ces réformes furent efficaces : si l'on constate une augmentation du budget en chiffres réels, on observe surtout une diminution de ce budget en pourcentage de PIB (il est stabilisé aujourd'hui à 0,4% du PIB de l'Union européenne).

La période budgétaire 2007-2013 est considérée comme une période-bilan de la PAC. Si les aspects positifs sont nombreux, des ajustements sont encore nécessaires. On peut notamment évoquer l'amélioration de l'efficacité du système de paiement unique, l'adaptation des instruments de la PAC à la réalité, ainsi que la nécessité de répondre aux nouveaux défis, tels que le respect de la biodiversité, la prise en compte de la raréfaction des ressources naturelles...

Face à cela, des propositions émergent :

- L'uniformisation du système de paiement unique
- L'abolition de la jachère obligatoire
- L'augmentation des quotas laitiers (+ 1% par an jusqu'en 2013)
- une modulation supplémentaire
- L'écoconditionnalité : plus de conditions environnementales, moins de règles inutiles.
- L'abolition de l'aide pour les biocarburants
- L'application de l'article 69 sur la gestion du risque.

Afin de mettre en œuvre ces propositions, en ce qui concerne l'« après 2013 », des questions émergent : comment allier libéralisme et gestion de marché ? Quels seront les budgets mis à la disposition de la PAC ?

« *La régulation du marché est nécessaire* », par M. René SOUCHON.

Les quotas laitiers furent instaurés le 31 mars 1984, afin de lutter contre la surproduction. L'abolition des quotas entraînerait une production sans limite. Se poserait alors le problème majeur de l'aménagement du territoire, où des régions se retrouveraient défavorisées par rapport à d'autres, capable de produire de considérables quantités. Il y a donc mise en danger des productions régionales.

Dans l'intérêt des régions, il s'agit donc de :

- Maintenir la production de viande et de lait dans chaque région.
- Régionaliser les aides directes de la PAC, car laisser l'agriculture entre les mains du marché serait une erreur.
- Régionaliser intégralement les aides au développement rural.

Il paraît donc nécessaire de rééquilibrer les aides, et les rationaliser fortement (le principal bénéficiaire de la PAC est la Reine d'Angleterre...).

« *Savoir d'abord ce que l'on veut faire de la PAC* », par M. Jean-Pierre AUDY.

Il existe une fracture claire entre la construction européenne et les citoyens. Cette fracture est d'autant plus préoccupante qu'elle concerne principalement les jeunes.

On peut diagnostiquer trois problèmes majeurs, dont la résolution est nécessaire pour résoudre cette fracture :

- Les institutions politiques n'ont pas assez de pouvoir.
- Le budget de l'Union européenne n'est pas adapté à ses besoins.
- Il manque une vision claire des objectifs actuels de la PAC.

Ainsi, il faut déterminer le budget de la PAC en fonction de ce que l'on veut faire de cette politique, et non l'inverse.

***« La seule vraie politique de l'Union européenne ne coûte pas cher »,
par M. Denis BADRE.***

L'une des critiques principales de la PAC est qu'elle coûterait trop cher. Si un budget important lui est alloué, c'est parce qu'il s'agit de la seule vraie politique de l'Union européenne. En cela, elle est un bon exemple du fonctionnement de l'Union.

La PAC n'est pas si chère que cela, et la France y a beaucoup d'intérêts. En effet, si le budget de l'UE est aujourd'hui d'environ 120 milliards d'euros, l'apport de la France annuel est de 18 milliards d'euros. Le budget de la PAC, lui, est de 45 milliards d'euros. Par un simple calcul, on s'aperçoit que la France « donne » 7 milliards d'euros par an pour la PAC, lorsque celle-ci lui permet d'en recevoir 10...

En ce qui concerne les réformes futures, il y a des dangers à régionaliser la PAC : cela reviendrait à la nationaliser, et est contraire aux principes fondateurs de la construction européenne. D'autre part, une réforme prochaine est peu probable : la France, la Suède et la République Tchèque effectuent des présidences conjointes du Conseil de l'Union européenne. Or, leurs points de vue divergent sur la nature des réformes à adopter.

Il serait erroné de penser que la PAC n'est pas légitime sur le plan international : tous les pays aident leur agriculture, d'une manière ou d'une autre. Sur ce point, l'existence de l'euro a renforcé la PAC, car sans celui-ci, elle aurait explosé, en raison des dévaluations des monnaies nationales des Etats membres.

Compte-rendu réalisé par Arnaud Favry, membre des Jeunes Européens – Sc Po Paris